

ASSEMBLÉE NATIONALE11 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1967

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 27

À l'alinéa 128, substituer aux mots :

« le revenu de solidarité active est instruit, »

les mots :

« les demandes de revenu de solidarité active sont instruites et dans lesquelles le revenu de solidarité active est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.